



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 08

Réunions des : 03 & 04 décembre 2018.

A : 17h30

Lieux : Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM Thierry BLONDEL, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Gérard LELIEVRE, Jean- Pierre LEVEE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

Membre excusé : M. Dany COLE

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante)

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat et Coupe Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, doivent être inscrit sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans à compter de cette saison, 2018/2019.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsmlff.fr/>

DECISIONS

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20769449 ES MONTIGNY LA VAUPALIERE 2 / ASPTT ROUEN 3 du 16 septembre 2018

- Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 14 novembre,
- en complément d'une décision précédente, ayant donné la rencontre perdue par pénalité à l'ASPTT ROUEN,

La Commission donne également match perdu par pénalité, avec 0 point et annulation des 2 buts marqués, à l'ES MONTIGNY LA VAUPALIERE, sur le score de 0 but à 0, sans toutefois en faire bénéficier l'ASPTT ROUEN.

SENIORS APRES – MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 20762644 AS RONCHEROLLES 1 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 3 du 4 novembre 2018

Ce dossier fait l'objet de l'annexe au présent procès-verbal, publié sous « Footclubs ».

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 10 NOVEMBRE 2018

FOOTBALL ENTREPRISE – 1^{ère} Série – GROUPE 0

Match n° 20779797 : RC PORT DU HAVRE-C 3 / CSS MUNICIPAUX LE HAVRE -C 1

Match du 1 décembre 2018, reporté au 12 janvier 2019 ; joué le 10 novembre 2018

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au RC PORT DU HAVRE-C .

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20779815 : CODAH AS 1 / HAVRE ASPH 1

Match du 29 septembre 2018 ; joué le 10 novembre 2018

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

RENCONTRES DU 11 NOVEMBRE 2018

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20769778 FC BONSECOURS SAINT LEGER 2 / O. DARNETAL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BONSECOURS SAINT LEGER.

Match n° 20762781 PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 1/ CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2

Une amende de 5€ est infligée au PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN FC, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 207211274 US GREGES 2 / AS LE TREPORT 2

Forfait déclaré de US GREGES 2.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à US GREGES 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier LE TREPORT 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ à US GREGES.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762783 REUNIONNAIS FC 1 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1.

Une amende de 5€ est infligée au R. REUNIONNAIS FC pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762257 PLATEAU QUINCAMPOIX FC 1 / AS CANTON D'ARGUEIL 1

Match joué le samedi 10 novembre 2018.

Match n° 20762254 US SAINT JACQUES/DARNETAL 1 / GCO BIHOREL 2

Réserves d'avant match de l'US SAINT JACQUES/ DARNETAL, non confirmées, non recevables en la forme.

Match n° 20762256 FUSC BOIS GUILLAUME 3 / AS GOURNAY EN BRAY 2

Une amende de 10€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME, pour deux licences manquantes (joueur ou dirigeant).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 207211785 FC MARTIN EGLISE / FC LES GRANDES VENTES 2

Forfait déclaré de l'US GREGES 2.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait au FC LES GRANDES VENTES 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FC MARTIN EGLISE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ au FC LES GRANDES VENTES.

Match n°207211788 CA LONGUEVILLE 3 / ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE

Forfait déclaré de CA LONGUEVILLE 3.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, au CA LONGUEVILLE 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ au CA LONGUEVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20721915 AS COLLEVILLE ANGERVILLE / CANY FC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à AS COLLEVILLE ANGERVILLE.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 20762650 FC NEUFCHATEL 3 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2

Match arrêté à la 58^{ème} minute pour faits disciplinaires.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n° 20761930 US VATTEVILLE- BROTONNE 2 / US PRESQU'ÎLE 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délais ; une amende de 20€ est infligée à VATTEVILLE-BROTONNE.

Match n° 20761933 : SAINT JEAN AS 1 / FC HATTENVILLE 1

Après avoir reçu un courrier de Mme RENIER, secrétaire du FC HATTENVILLE suite à une erreur sur la FMI, le score est inversé : SAINT JEAN AS 1 / FC HATTENVILLE 1 : 3 buts à 4 buts

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE I

Match n° 20762064 : MANEGLISE FC 2 / SAINT LEONARD 76 JS 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais ; une amende de 20€ est infligée à MANEGLISE FC

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20735882 CANY FC 4 / FC LOUVETOT

La rencontre est remise au 18 novembre 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 20762916 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / A ROUENNAISE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20765725 : BOLBEC US 3 / LE HAVRE FC 2012.3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à BOLBEC US.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20736151 FC LE TRAIT DUCLAIR 4 / US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à FC LE TRAIT DUCLAIR.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20736281 US GREGES 3 / CA LONGUEVILLE 4

Réserves d'avant match de US GREGES 3, non confirmées, non recevables en la forme.

Match n° 20736284 US AUFFAY 3 / FC BRACHY

Pour non utilisation de la FMI du fait du FC BRACHY, une amende de 30€ est infligée au FC BRACHY (annexe financière du DFSM).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20736544 FC LOUVETOT 2 / US PRESQU'ÎLE 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à FC LOUVETOT.

Match n° 20736548 A SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR / SAINTE AUSTREBERTHE 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à AMS SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20765853 : MONTIVILLIERS AS 3 / ATHLETI'CAUX FC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à MONTIVILLIERS AS.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20766117 : FC EPREVILLE 2 / ENTENTE TILLEUIL-CAP DE CAUX 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à EPREVILLE FC.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 20736826 US HERICOURT 11 / AS TOUSSAINT 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à US HERICOURT.

Match n° 20736827 AS FAUVILLE 11 / ES GERPONVILLE VALMONT 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à AS FAUVILLE.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20736954 US PRESQU'ÎLE 11 / ENTENTE SAINTE AUSTREBERTE SAINTE MARGUERITE 11

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la commission place la rencontre en instance d'homologation.

Match n° 20736955 AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 11 / ENTENTE FAUVILLE HATTENVILLE 12

La rencontre est remise au 18 novembre 2018.

Match n° 20736959 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 / AS SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE 11

Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS : DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20792503 FUSC BOIS GUILLAUME 12 / US HOUPEVILLE 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20792505 FC BONSECOURS SAINT LEGER 11 / US SAINT JACQUES S/DARNETAL 11

Soupçonnant la participation de deux joueurs en état de suspension, la Commission fait usage de son droit d'évocation.

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publié sous « Footclubs».

Match n° 20792507 FC DES VILLAGES 11 / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 11

Feuille de match FMI expédiée hors délais. Une amende de 20€ est infligée au FC DES VILLAGES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°20792691 CA CHEMINOTS STEPHANAIS 1 / ASC YMARE 12

La rencontre est remise au 18 novembre 2018.

Match n°20792692 CO CLEON 11 / SC PETIT COURONNE 12

La rencontre est remise au 18 novembre 2018.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20771128 ASC YMARE 11 / ROUEN SAPINS FC GRAND MARE 11

Pour non utilisation de la FMI du fait du ROUEN SAPINS FC GRAND MARE, une amende de 30€ est infligée à ROUEN SAPINS FC GRAND MARE (annexe financière du DFSM).

Feuille de match papier expédiée hors délais, une amende de 17€ est infligée à ROUEN SAPINS FC GRAND MARE.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

§§§§

MATCHES DE RATTRAPAGE

Rencontres du 18 novembre 2018

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762240 PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2 / ASPTT ROUEN 1 du 07 octobre 2018 joué le 18 novembre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n° 20761917 : HARFLEUR BEAULIEU CA 2 / LANQUETOT AS 1 du 21 octobre 2018 ; joué le 18 novembre 2018

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20735882 CANY FC 4 / FC LOUVETOT du 11 novembre joué le 18 novembre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 20766140 : CF YPORT 1 / BOLBEC US 4 du 9 décembre 2018 ; joué le 18 novembre 2018

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20736383 FC YPREVILLE BIVILLE / US PALUEL du 16 septembre 2018 joué le 18 novembre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20736955 AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 11 / ENTENTE FAUVILLE HATTENVILLE 12 du 11 novembre joué le 18 Novembre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20792691 CA CHEMINOTS STEPHANAIS 1 / ASC YMARE 12 du 11 novembre 2018 joué le 18 novembre 2018.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au CA CHEMINOTS STEPHANAIS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20792692 CO CLEON 11 / SC PETIT COURONNE 12 du 11 Novembre 2018 joué le 18 Novembre 2018. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS APRES-MIDI JEAN MERAULT

Homologation du 3^{ème} tour, joué le 18 novembre 2018

Match n° 21137399 ATHLETI'CAUX FC / BEUZEVILLE AS

La rencontre est reportée au dimanche 13 janvier 2019 à 14 h30.

Match n° 21137400 SAINT ROMAIN AC 2 / MANEGLISE FC

La rencontre est reportée au dimanche 13 janvier 2019 à 14 h30.

Match n° 21137404 GCO BIHOREL 2 / FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY

Une amende de 5€ est infligée au GCO BIHOREL 2 pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21137406 US SAINT JACQUES SUR DARNETAL / A MALAUNAY

La rencontre est reportée au dimanche 13 janvier 2019 à 14 h30.

Match n° 21137408 STADE DE GRAND QUEVILLY 2 / AS BUCHY

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au STADE DE GRAND QUEVILLY.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS APRES-MIDI ANDRE CAILLOT

Homologation du 3^{ème} tour, joué le 18 novembre 2018

Match n° 21138154 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE / FC VIEUX MANOIR

Une amende de 5€ est infligée au VIEUX MANOIR pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Une amende de 5€ est infligée à ES SAINT AUBIN CELLOVILLE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21138155 FC DU NORD OUEST /S SOTTEVILLE CC 3

Réserves d'avant match de FC DU NORD OUEST, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21138158 EN AVANT SAINT PIERRE / AS RONCHEROLLES

Une amende de 5€ est infligée à EN AVANT SAINT PIERRE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

Match n° 21138163 AS FAUVILLE 3 / FC LIMESY

Réserves d'avant match du FC LIMESY, confirmées.

Le dossier, transmis à la CD des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 21138200 US ENVERMEU 2 / O BELMESNIL

La rencontre est reportée au dimanche 13 janvier 2019 à 14 h30.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

Homologation du 4^{ème} tour, joué le 18 novembre 2018.

Match n° 21139243 FC DU NORD OUEST 2 / FC DU PETIT CAUX 3.

Forfait non déclaré du FC PETIT CAUX « déclaré le samedi 17 novembre 2018 à 8h29 »

Jugeant en première instance, la commission :

- donne match perdu au FC PETIT CAUX, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le FC NORD OUEST sur le score de 3 buts à 0,
- dit le FC NORD OUEST qualifié pour la suite de la compétition,
- Inflige une amende de 165€ (55€x3) au FC DU PETIT CAUX.
- dit les frais d'arbitrage à débiter du compte de FC PETIT CAUX et à créditer à celui de FC DU NORD OUEST.

Match n° 21139243 AMFREVILLE ASM 1 / AS RONCHEROLLES 2.

Match joué sur les installations de l'AS RONCHEROLLES

Une amende de 5€ est infligée, à ASM MFREVILLE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21139249 SAINTE AUSTREBERTHE 2 / FC BOOS 2.

Une amende de 5€ est infligée, à SAINTE AUSTREBERTHE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match A MALAUNAY 3 / BRACQUEMONT LES COPAINS 1.

Match non joué pour des problèmes de transport liés aux manifestations sociales.

La rencontre est reportée **au dimanche 13 janvier 2019 à 10h00.**

Match LE HAVRE S'PORT 3 / US SAINT MARTIN DU MANOIR 1.

Match non joué pour des problèmes de transport liés aux manifestations sociales.

La rencontre est reportée **au dimanche 13 janvier 2019 à 10h00**

Match LA CERLANGUE 1 / ESM GONFREVILLE 3.

Match non joué, en attente du résultat du 3^{ème} tour

La rencontre est reportée **au dimanche 13 janvier 2019 à 10h00**

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match de rattrapage

Match n° 20185422 LE HAVRE FLASH 1 / LA CERLANGUE 1, programmé le 01 novembre 2018, joué le 18 novembre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS VETERANS ANDRFE STRAPPE

Homologation du 3^{ème} tour, joué le 18 novembre 2018

Match n° 221135685 MANEGLISE FC 11 / HAVRE AC 11

La rencontre a été inversée et est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 221135688 HARFLEUR BEAULIEU CA 11 / MONTIVILLIERS AS 11

Pour non utilisation de la FMI du fait de MONTIVILLIERS AS, une amende de 30€ est infligée à MONTIVILLIERS AS, (annexe financière du DFSM).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 2113692 FC BARENTINOIS 11 / US DE LA PRESQU'IL 11

Pour non utilisation de la FMI du fait du FC BARENTINOIS, une amende de 30€ est infligée au FC BARENTINOIS, (annexe financière du DFSM).

Absence de délégué à la police du terrain ; une amende de 15€ est infligée au FC BARENTINOIS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 2113694 FC LE TRAIT-DUCLAIR 11 / AS SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE 11

Match arrêté à la 46^{ème} minute, suite à la blessure grave d'un joueur.

La rencontre est remise au 27 janvier 2019.

Match n° 2113695 ASC TOUSSAINT 11 / FC DE NEUFCHATEL EN BRAY 11

Forfait déclaré du FC DE NEUFCHATEL EN BRAY.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait au FC DE NEUFCHATEL EN BRAY sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ASC TOUSSAINT sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 110€ au FC DE NEUFCHATEL EN BRAY.
- dit l'ASC TOUSSAINT 11 qualifiée pour le prochain tour de la compétition.

Match n°21135697 PLATEAU AS 11 / ENTENTE SAINTE AUSTREBERTHE SAINTE MARGUERITE 11

La rencontre est remise au 27 janvier 2019.

Match n° 2113703 FC DE LA VARENNE 11 / CMS OISSEL 11

Forfait déclaré du FC DE LA VARENNE.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance

- donne match perdu par forfait au FC DE LA VARENNE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CMS OISSEL sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 110€ au FC DE LA VARENNE.
- dit le CMS OISSEL 11 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n° 2113705 FC ROUEN 1899 11 / A.S. LA BOUILLE MOULINEAUX 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC ROUEN 1899.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

Le Président de la Commission,

Le Secrétaire de la Commission,

Laurent LEFEBVRE



Jean Luc TIRET



District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsmlff.fr/>